

Documents pontificaux

Bref du Saint-Père au Supérieur général de la Congrégation des Oblats

A notre bien-aimé Fils Cassien Augier, Supérieur général de la
Congrégation des Oblats de Marie Immaculée,

LÉON XIII, PAPE.

Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction apostolique. Vos sentiments pour le Siège apostolique s'étaient déjà manifestés à Nous de bien des manières et Nous étaiet connus ; il Nous est toutefois très agréable de les retrouver dans la Lettre collective que vous Nous avez adressée, vous et tous ceux des vôtres qui se sont rassemblés à Paris le mois dernier, pour les élections. On y voit, en effet, une image de votre piété pour Nous : et elle renferme un témoignage éclatant du respect dû au Pontife Romain. Nous aimons de tels sentiments et Nous les agréons d'autant plus volontiers que vous y joignez d'autres mérites et, avant tout, ce zèle diligent qu'il vous est habituel de déployer pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous savons, en effet, pertinemment que, par vos exemples et vos soins assidus, vous travaillez beaucoup pour le nom chrétien, et cela, non seulement en Europe, mais encore chez les nations étrangères et lointaines où des hommes apostoliques de votre Société soutiennent, non sans des fruits abondants, de pénibles labeurs. Conserver ce patrimoine de vertus, c'est surtout la tâche qui vous incombe, cher Fils, dans le gouvernement suprême de la Congrégation : Nous avons la certitude que vous vous y emploierez de tout votre pouvoir. En attendant, comptez sur Notre bienveillance, et, d'une âme invincible au milieu des difficultés, efforcez-vous de mériter de jour en jour davantage de l'Eglise. Comme gage des biens célestes, et comme témoignage de Nos sentiments paternels, à vous et à ceux des vôtres, mentionnés plus haut, à toute la Congrégation, Nous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1^{er} juin 1898, de Notre Pontificat la vingt-et-unième.

LÉON XIII, Pape.

La Rénovation

IX

Le Libéralisme Doctrinal



Les Erreurs Modernes

(Suite.)

ORIGINE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

“De ces décisions des Souverains Pontifes, il faut absolument admettre que l'origine de la puissance publique doit s'attribuer à Dieu et non à la multitude ; que le droit à l'émeute répugne à la raison ; que ne tenir aucun compte des devoirs de la religion, ou traiter de la même manière les différentes religions, n'est permis ni aux individus, ni aux sociétés : que la liberté illimitée de penser et d'émettre en public ses pensées ne doit nullement être rangée parmi les droits des citoyens, ni parmi les choses dignes de faveur et de protection.

De même il faut admettre que l'Eglise, non moins que l'Etat, de sa nature et de plein droit, est une société parfaite, que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et subjuguier l'Eglise, ni diminuer sa liberté d'action dans sa sphère, ni lui enlever n'importe lequel des droits qui lui ont été conférés par Jésus-Christ.

Dans les questions de droit mixte, il est pleinement conforme à la nature ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puissance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles cette concorde qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature.”

LES FORMES DE GOUVERNEMENT

“ Telles sont les règles tracées par l'Eglise catholique relativement à la constitution et au gouvernement des Etats.

Ces principes et ces décrets si l'on veut en juger sainement, ne réprouvent en soi aucune des différentes formes de gouvernement, attendu que celles-ci n'ont rien qui répugne à la doctrine catholique, et que si elles sont appliquées avec sagesse et justice, elles peuvent toutes garantir la prospérité publique.

Bien plus, on ne réprouve pas en soi que le peuple ait une part plus ou moins grande au gouvernement ; cela même, en certains temps et sous certaines lois, peut devenir non seulement un avantage, mais un devoir pour les citoyens.

De plus il n'y a pour personne de juste motif d'accuser l'Eglise d'être l'ennemie soit d'une juste tolérance, soit d'une saine et légitime liberté.

En effet, si l'Eglise juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'Etat qui, en vue d'un bien à atteindre, ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'Etat.

C'est d'ailleurs la coutume de l'Eglise de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, *l'homme ne peut croire que de plein gré.*"

LICENCE ET LIBERTÉ

Léon XIII donne la vraie notion de la liberté et la distingue de la licence qu'il appelle une *liberté de perdition*.

" Par la même raison, l'Eglise ne peut approuver une liberté qui engendre le dégoût des plus saintes lois de Dieu, et secoue l'obéissance qui est due à l'autorité légitime. C'est là plutôt une licence qu'une liberté, et saint Augustin l'appelle très-justement, *une liberté de perdition* et l'Apôtre Saint Pierre, *un voile de méchanceté*. Bien plus, cette prétendue liberté étant opposée à la raison, est une véritable servitude, *Celui qui commet le péché est l'esclave du péché*. Celle-là, au contraire, est la liberté vraie et désirable qui, dans l'ordre individuel, ne laisse l'homme esclave ni des erreurs ni des passions qui sont ses pires tyrans ; et dans l'ordre public, trace de sages règles aux citoyens, facilite largement l'accroissement du bien-être et préserve de l'arbitraire d'autrui la chose publique.

Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Eglise l'approuve au plus haut point, et pour en garantir aux peuples la ferme et intégrale jouissance, elle n'a jamais cessé de lutter et de combattre.

Où, en vérité, tout ce qu'il peut y avoir de salutaire au bien général dans l'Etat ; tout ce qui est utile à protéger le peuple contre la licence des princes qui ne pouvoient pas à son bien, tout ce qui empêche les empiétements injustes de l'Etat sur la commune ou la famille ; tout ce qui intéresse l'honneur, la personnalité humaine, et la sauvegarde des droits égaux de chacun, tout cela l'Eglise catholique en a toujours pris soit l'initiative, soit le patronage, soit la protection, comme l'attestent les monuments des âges précédents. Toujours conséquente avec elle-même, si d'une part elle repousse une liberté immodérée, qui pour les individus et les peuples dégénère en licence ou en servitude, de l'autre, elle embrasse de grand cœur les progrès de chaque jour fait naître, si vraiment ils contribuent à la prospérité de cette vie, qui est comme un acheminement vers la vie future et durable à jamais."

L'EGLISE FAVORISE LE PROGRÈS

" Ainsi donc dire que l'Eglise voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques, et repousse en bloc toutes

les découvertes du génie contemporain, c'est une calomnie vaine et sans fondement.

Sans doute, elle répudie les opinions malsaines, elle réprouve le pernicieux penchant à la révolte, et tout particulièrement cette prédisposition des esprits où perce déjà la volonté de s'éloigner de Dieu ; mais comme tout ce qui est vrai ne peut procéder que de Dieu, en tout ce que les recherches de l'esprit humain découvrent de vérité, l'Eglise le reconnaît comme une trace de l'intelligence divine ; et comme il n'y a aucune vérité naturelle qui infirme la foi aux vérités divinement révélées, que beaucoup la confirment, et que toute découverte de la vérité peut porter à connaître et à louer Dieu lui-même, l'Eglise accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui contribuera à élargir la sphère des sciences ; et ainsi qu'elle l'a toujours fait pour les autres sciences, elle favorisera et encouragera celles qui ont pour objet l'étude de la nature.

En ce genre d'études, l'Eglise ne s'oppose à aucune découverte de l'esprit ; elle voit sans déplaisir tant de recherches qui ont pour but l'agrément et le bien-être ; et même, ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits abondants. Elle a des encouragements pour toute espèce d'arts et d'industries et en dirigeant par sa vertu toutes ces recherches vers un but honnête et salutaire, elle s'applique à empêcher que l'intelligence et l'industrie de l'homme ne le détournent de Dieu et des biens célestes."

INJUSTE DISCRÉDIT

"C'est cette manière d'agir, pourtant si raisonnable et si sage, qui est discréditée en ce temps où les Etats, non seulement refusent de se conformer aux principes de la philosophie chrétienne, mais paraissent vouloir s'en éloigner chaque jour davantage.

Néanmoins, le propre de la lumière étant de rayonner d'elle-même au loin et de pénétrer peu à peu les esprits des hommes, nû comme Nous sommes par la conscience des très hautes et très-saintes obligations de la mission apostolique dont nous sommes investi envers tous les peuples, Nous proclamons librement, selon notre devoir, la vérité. Non pas que nous ne tenions aucun compte des temps, ou que nous estimions devoir proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge ; mais parce que Nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples ; cette liberté dont la vérité est parmi les hommes la source et la meilleure sauvegarde : *La vérité vous délivrera.*"



Tolérance et Libéralisme

I

La tolérance marche de pair avec la liberté. Les partisans du libéralisme s'abritent derrière ce mot pour faire passer ce que

leurs doctrines ont de trop répugnant. Ils vont jusqu'à l'ériger en principe et veulent la faire admettre comme un droit, une vertu, dans l'ordre social. Cependant rien n'est plus faux ; la tolérance n'est pas une vertu et encore moins un droit. C'est un laisser-faire qui nous est imposé par la force des circonstances, une passivité qu'il nous faut subir, bon gré mal gré, selon notre état de faiblesse ou notre impuissance à changer une situation anormale pour l'empêcher de se produire. Comme la liberté, la tolérance ne peut être acceptée qu'à la seule fin de promouvoir le bien, d'aider à la connaissance de la vérité afin d'assurer l'acquisition du salut éternel.

La tolérance est une source inépuisable de maux. C'est au moyen de cette doctrine que l'impiété réussit à s'implanter dans la société ; c'est sur elle que s'appuient la franc-maçonnerie et les libres-penseurs pour chasser Dieu de la société, en le chassant de l'école, pour faire accepter la neutralité de l'enseignement. Car, enfin, la neutralité de l'enseignement n'a pas d'autre base que la tolérance. On proclame bien haut qu'il faut respecter toutes les opinions, toutes les croyances, toutes les religions et, par le fait même, on décrète qu'il faut être tolérant. Et, pour être tolérants, il faut bien que tous soient sur le même pied, que tous jouissent des mêmes privilèges, tant sous le rapport religieux qu'au point de vue civique et social.

C'est ainsi que l'on habitue l'enfance à devenir tolérante et, en grandissant, à l'aide de cette doctrine, la jeunesse devient indifférente et, bientôt, les inclinations mauvaises l'emportent, le frein de la vertu émanant de Dieu étant à jamais brisé.

La tolérance engendre l'indifférentisme et celui-ci conduit aux pires excès, puisque Dieu n'est plus pour l'homme "qu'un mot rêvé pour expliquer la monde." selon l'expression d'un poète fameux, devenu lui-même indifférent.

Mais je m'empresse de citer l'encyclique *Libertas* qui traite amplement cette question que nos hommes politiques n'approfondissent pas assez.

MOTIFS DE TOLÉRANCE

"Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Eglise tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne, à notre époque, les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un

mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver.

LE BIEN COMMUN

“ Dieu lui-même dans sa providence, quoique infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des Etats, d'imiter Celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit *permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine.* ”

Néanmoins, dans ces conjectures, si en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver, ni le vouloir en lui-même ; car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu, qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon.*

Cette sentence du Docteur Angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal.”

LIMITES DE LA TOLÉRANCE.

Que l'on remarque bien le passage suivant :

Mais il faut reconnaître, pour que notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les conditions de cet Etat s'écartent de la perfection ; et, de plus, que la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans ses limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public ou qu'elle soit pour l'Etat la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut, mais si, en vue d'une condition particulière de l'Etat, l'Eglise acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en em-

ployant tous les moyens, persuasion, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté accordée indifféremment à tous et pour tout n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits. Et en ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloi-

gnent de l'équité et de la prudence de l'Eglise ceux qui professent le *Libéralisme*.

L'ÉGLISE, COLONNE DE LA VÉRITÉ.

“ En effet, en accordant aux citoyens sur tous les points dont nous avons parlé une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Eglise, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et d'excès et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur ; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite.”

INTOLÉRANCE.

D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés quand il s'agit du catholicisme ; prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Eglise sa liberté.”

Notre St. Père le Pape va maintenant récapituler les principes qu'il a si magistralement exposés dans son encyclique *Libertas*. Les conclusions qu'il en tire sont claires, nettes et sont d'une importance capitale pour tous ceux qui veulent bien comprendre le système du libéralisme et ses diverses nuances.

LA DÉPENDANCE DE DIEU.

“ Mais, afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que, par conséquent, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté.”

MARC-ANTOINE.

(A suivre)

L'histoire d'une âme

M. François Coppée, de l'Académie française, doit bientôt publier en volume les principaux articles qu'il a écrits en ces derniers mois pour quelques journaux français. Il les fera précéder des pages suivantes dans lesquelles il raconte l'histoire de sa vie et de sa conversion.

Je fus élevé chrétiennement. et, après ma Première Communion, j'ai accompli mes devoirs religieux, pendant plusieurs années, avec une naïve ferveur. Ce furent, je le dis franchement, la crise de l'adolescence et la honte de certains aveux qui me firent renoncer à mes habitudes de piété.

Bien des hommes, qui sont dans ce cas, conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna d'abord de la religion, ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous au point de vue des sens, et qu'ils n'ont demandé que plus tard, à la raison et à la science, des arguments métaphysiques qui leur permettent de ne plus se gêner. Pour moi, du moins, les choses se passèrent ainsi. Je cessai de pratiquer par mauvaise vergogne, et tout le mal vint de cette première faute contre l'humilité, qui m'apparaît décidément comme la plus nécessaire de toutes les vertus.

Ce pas franchi, je ne devais pas manquer de lire en chemin bien des livres, d'entendre bien des paroles et de voir bien des exemples destinés à me convaincre que rien n'est plus légitime chez l'homme que d'obéir à son orgueil et à sa sensualité ; et je devins très vite à peu près indifférent à toute préoccupation religieuse. Mon cas, on le voit, est très banal ; ce fut la vulgaire désertion du soldat las de la discipline. Je ne haïssais certes pas le drapeau sous lequel j'avais servi ; je l'avais fui et je l'oubliais, voilà tout.

Quand, par hasard, j'entrais dans une église, le respect m'attendait sur le seuil et m'accompagnait devant l'autel. Toujours les cérémonies du culte m'émeurent par leur véritable caractère d'antiquité, leur pompe harmonieuse, leur solennelle et pénétrante poésie. Jamais je n'ai trempé mon doigt dans l'eau froide des bénitiers sans tressaillir d'un singulier frisson qui était peut être celui du remords.

Où, plus j'y songe, plus je crois qu'un peu de foi chrétienne sommeilla toujours au fond de mon cœur. Il y en avait sans doute quelque trace dans la résignation avec laquelle j'ai toujours accepté les disgrâces de la vie. Depuis longtemps, il est vrai, on me range parmi ceux qu'on est convenu d'appeler les heureux ; mais ma jeunesse fut très dure. J'ai connu la pauvreté, presque la misère, sans parler de pères chagrins, jamais, je n'ai jeté un cri de révolte.

Beati mites, a dit Notre-Seigneur sur la Montagne. J'ai eu ce bonheur, en effet, que, sur le soir de mes jours, quand reparut la souffrance, et bien que j'eusse très mal usé, aux heures prospères, des faveurs dont j'avais été comblé, Dieu a laissé tomber sur moi un rayon de sa miséricorde et m'a rendu les consolations de la prière et de la foi.

Bien que je ne sois qu'un poète, un écrivain, et que ma vie intellectuelle ait été remplie presque tout entière par le travail littéraire et le souci de mon art, j'étais parfois tourmenté, comme tout homme qui pense, par l'effrayant mystère qui nous environne et je me demandais : " Pourquoi la vie ? Pourquoi la mort ? " et surtout : " Pourquoi la douleur ? Pourquoi les larmes ? " En présence de ces redoutables problèmes, l'esprit humain, on le sait, n'a trouvé que des solutions incertaines et d'ailleurs contradictoires.

Aucune ne me satisfaisait. Celles qui écartent la croyance en un Dieu qui nous voit et nous juge et en notre responsabilité au-delà de cette vie, me répugnaient tout particulièrement. Devant le spectacle de tant d'injustices, la supposition que le bien et le mal accomplis par l'homme n'auraient de conséquences qu'en ce monde, me paraissait tout à fait absurde.

Et d'autres termes, j'ai toujours eu le besoin de Dieu.

Croire en Dieu et en une âme responsable, ce n'est, évidemment, comme vie intérieure, qu'un minimum.

Si froid et si médiocre que soit, à ce degré, le sentiment religieux, il suffit, cependant, pour maintenir beaucoup d'hommes dans leurs devoirs évidents.

Mais vivre selon l'honneur, le beau mérite, quand on est fils d'honnêtes gens et qu'on n'a eu, sous ses yeux d'enfants, que de bons exemples ! Ma conscience—surtout depuis quelques années—devenait plus exigeante. Chaque fois qu'il m'arrivait de songer à mes fins dernières et d'essayer de me juger, comme un jour Dieu me jugerait, je n'étais pas content de moi.

Quand je récapitulais mon passé, j'avais souvent à rougir, et je sentais peser sur moi le lourd fardeau de mes fautes. Par faiblesse, par lâcheté, je ne réformais pas ma conduite ; mais il faut croire, je le répète, qu'il y avait en moi un fonds de chrétien, car je faisais souvent, par la pensée, une sorte d'acte de contrition, et qu'il y avait aussi un fonds de catholique, car toute mort m'apparaissait épouvantable, qui n'était pas précédée d'un aveu et d'un pardon.

Le Dieu d'indulgence et de bonté me réservait mieux qu'un hâtif et tremblant repentir *in extremis*.

Au mois de janvier 1897, pendant un séjour à Pau, où, souffrant depuis plusieurs mois déjà j'avais fui l'hiver, je dus brusquement faire venir de Paris mon chirurgien et subir une redoutable opération.

Je me rendis alors parfaitement compte du danger qui me menaçait, je priai même l'excellente Sœur Dominicaine qui veillait près de mon lit—et à qui j'ai donné un souvenir dans ce livre—de m'aller chercher un confesseur au cas où mon état s'aggraverait. Mais mon ami, le Dr Duchastelet, me sauva la vie en

première fois, et je ne pensai plus qu'à la prompte et complète-guérison qui m'était promise.

L'avertissement était clair, mais il ne fut pas entendu ; et je frémis aujourd'hui en rappelant ma coupable indifférence et ma folle légèreté.

L'amélioration de mon état physique fut de courte durée. Au commencement du mois de juin, une nouvelle intervention du bistouri, plus rigoureuse que la première, m'arrêta encore une fois au seuil de la mort. Mais cette rechute me condamnait à garder une douloureuse immobilité, et pour de longs jours.

Il y en eut de terribles. Alors seulement mon esprit se tourna vers les pensées graves. M'étant jugé avec une sévérité scrupuleuse, je me dégoûtai, je me fis horreur,—et, cette fois, le prêtre vint—celui à qui ce petit livre est dédié.

Je le connaissais depuis longtemps, mais peu. En le rencontrant chez des amis, j'avais seulement été charmé par son exquise douceur et sa rare distinction d'esprit. Il est à présent l'un des hommes que j'aime le plus au monde, mon cher conseiller, l'intime visiteur de mon âme et mon père en Jésus-Christ.

Je me confessai dans les larmes du repentir le plus sincère, je reçus l'absolution avec un soulagement ineffable. Mais, quand l'abbé parla de m'apporter l'Eucharistie, j'hésitai, plein de trouble, ne me sentant pas digne du sacrement. Le danger de mort n'était pas imminent. L'homme de Dieu n'insista pas :

“ Priez seulement, me dit-il, et lisez l'Evangile.”

Pendant des semaines et des mois passés au lit et à la chambre, j'ai donc vécu avec l'Evangile ; et, peu à peu, chaque ligne du livre saint est devenue vivante pour moi et m'a affirmé qu'elle disait la vérité. Oui, dans tous les mots de l'Evangile j'ai vu briller la vérité comme une étoile, je l'ai sentie palpiter comme un cœur.

Comment ne croirais-je pas désormais aux miracles et aux mystères quand vient de s'accomplir en moi une transformation si profonde et si mystérieuse ? Car mon âme était aveugle à la lumière de la foi, et elle la voit maintenant dans toute sa splendeur ; elle était sourde au Verbe de Dieu, et elle l'entend aujourd'hui dans sa persuasive suavité ; elle était paralysée par l'indifférence et elle s'élève à présent vers le ciel de tout son essor ; et les démons impurs qui la troublaient et la possédaient en sont à jamais sortis.

Vous haussez les épaules, orgueilleux bouffis de vaine science. Que m'importe ? Je ne vous demanderai même pas de m'expliquer comment la parole d'un humble artisan de Galilée, confiée par lui à quelques pauvres gens avec l'ordre de l'enseigner à toutes les nations, retentit victorieusement encore, après dix-neuf siècles, partout où l'homme n'est plus un barbare.

Tout ce que je sais, c'est que cette même parole, écoutée et comprise par moi en des heures cruelles, eut cette prodigieuse vertu de me faire aimer ma souffrance. Je sors de mon épreuve physiquement diminué et destiné à subir, probablement jusqu'à la fin, l'esclavage d'une infirmité fort pénible.

Cependant, parce que j'ai lu et médité l'Evangile, mon cœur est non seulement résigné, mais rempli de calme et de courage..

Il n'y a pas deux ans, ayant encore quelque santé, mais épouvanté déjà par les premières atteintes de l'âge, je voyais arriver avec épouvante la vieillesse, la solitaire vieillesse, avec son cortège de tristesses, de dégoûts et de regrets.

Aujourd'hui qu'elle m'accable prématurément, je l'accueille avec fermeté, que dis-je, presque avec joie, car si je n'appelle pas les douleurs et la mort, du moins je ne les crains plus, ayant appris, dans l'Évangile, l'art de souffrir et de mourir.

Si j'ai fait un peu de bien au cours de ma vie — car, en somme, je ne fus pas un méchant, — Dieu m'en a récompensé avec une générosité magnifique en épargnant en moi le germe d'innocence et de naïveté que j'y sens aujourd'hui reflleurir.

C'est ce qui m'a permis de lire et de relire l'Évangile comme il doit être lu, c'est-à-dire avec l'intelligence du cœur, *mente cordis sui*, selon l'expression de saint Luc. Ayant à recommencer toute mon éducation religieuse, certes, j'ai fait, chaque jour, depuis près d'un an, bien d'autres belles et substantielles lectures, et les saints et les docteurs ont soulevé devant moi le voile des mystères et en ont éclairé les profondeurs avec le double flambeau de la science et de la raison.

A coup sûr, ces études m'ont été très utiles, très précieuses, non moins que les enseignements du bon et savant prêtre qui voulait bien me rappeler les vérités éternelles. Cependant, je dois en convenir, je n'ai pas la tête théologique. Modeste ignorant, je n'ai pas même essayé de percer les obscurités du dogme, et j'ai surtout relu l'Évangile, en priant Dieu avec ardeur de me donner la soumission des pauvres en esprit.

Je me suis rendu pareil à ces petits enfants que Notre-Seigneur voulait qu'on laissât venir à lui, et devant lesquels il a dit que le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. J'ai écouté le Verbe divin avec autant de simplicité que les pêcheurs du lac de Tibériade, à qui Jésus parlait sur les flots, assis à la proue d'une barque.

Un impérieux désir me poussait vers Dieu. Je n'ai pas résisté, je me suis laissé guider ; en un mot, j'ai obéi, et je goûte aujourd'hui les délices de l'obéissance.

Ce fut vers la fin d'octobre, aux approches de la si touchante fête de la Commémoration des Morts, que fut définitivement scellée ma réconciliation avec Dieu. Plein de foi et de soumission, je reçus alors la Sainte Eucharistie, en associant à ce grand acte le souvenir des chers disparus qui m'attendent dans la vie éternelle.

“ Mais depuis votre conversion, rien en vous ne semble changé ”, me disent quelques-uns avec un sourire incrédule.

Ils ne font que prouver ainsi, une fois de plus, combien l'homme est impénétrable à l'homme ; car je sais bien, moi, que je suis devenu tout autre.

Il est clair que le fait de dire mes prières matin et soir, d'aller à l'église les dimanches et les jours de fête et d'accomplir mes devoirs religieux n'a pas sensiblement modifié ma vie apparente. Evidemment, on ne lit sur mon front ni les réformes que j'ai pu accomplir dans mes actions et dans mes pensées, ni la résistance

que j'oppose maintenant à des tentations auxquelles j'aurais cédé jadis. C'est pourtant l'exacte vérité.

Qu'on ne me trouve pas changé, je ne m'en étonne point, après tout : car mes progrès dans la vie chrétienne, c'est-à-dire vers la perfection morale, sont encore bien faibles. Cependant, je suis devenu pour moi-même aussi sévère que possible ; ceux que j'aimais je les aime mieux et *autrement* que naguère, et je fais de constants efforts pour devenir plus charitable et meilleur.

Oui, malgré de trop nombreuses défaillances dans ma conduite et — ce dont je m'accuse avec encore plus de douleur — malgré quelques derniers accès de doute et de sécheresse de cœur, je me déplaïs moins qu'autrefois et, très souvent, quand je songe aux jours attristés qui me restent à vivre et à la mort qui s'approche, j'éprouve un sentiment de douceur qui me surprend moi-même.

Cette paix de l'âme ne s'obtient que par l'admirable discipline de la religion, par l'examen de conscience, par la prière. Aussi, n'ai-je plus de meilleurs instants que ceux où je m'adresse à Dieu, en lui offrant le repentir de mes fautes passées, et toute ma bonne volonté pour l'avenir, et où je lui demande cette paix qu'il nous a promise dans l'autre vie, et dont sa grâce nous donne, en ce monde, le délicieux pressentiment.

Oui, il n'y a de vraiment belle que l'heure où l'on prie, où l'on se met en présence de Dieu. Cent fois bénie soit donc la souffrance qui m'a ramené vers lui. Car je le connais à présent, l'Incommissable ! L'Évangile me l'a révélé. Il est le Père, il est mon père ! Je puis lui parler avec abandon et il m'écoute avec tendresse !

La Chine catholique

M. J. Van den Heuvel publie dans la *Revue générale*, de Bruxelles, une étude sur le *Siège de la Chine*. Nous en extrayons ce qui concerne le catholicisme et quelques notions générales sur le pays.

En vérité, il y a toute une armée qui part à la conquête de la Chine. Les uns, les désintéressés, les savants et les missionnaires, vont à la conquête morale et religieuse ; les autres, poussés par le désir de se créer de nouveaux débouchés, arrivent à la conquête commerciale et industrielle ; et les troisièmes, obligés par devoir de soutenir leurs nationaux ou tourmentés par quelque ambition politique, font parler tantôt la diplomatie et tantôt le canon ; ils semblent rêver la conquête politique. Les trois groupes se tiennent, s'entr'aident ; ils s'appellent la "civilisation blanche", ils forment une masse assaillante aux yeux de la "civilisation jaune".

Mais la lutte n'est pas si aisée qu'on pourrait le croire. Elle date de longtemps et elle tourne autour de mille obstacles (1).

La Chine proprement dite, envisagée séparément du Tibet, du Turkestan, de la Mongolie et de la Mandchourie, s'étend sur un vaste quart de cercle que baigne l'Océan Pacifique et que protègent, du côté des terres, de vastes déserts et les montagnes les plus élevées du globe. Sa population est extrêmement dense ; elle compte 350 à 400.000 millions d'âmes sur quatre millions de kilomètres carrés, tandis que l'Europe sur une surface de 10 millions de kilomètres carrés ne recense que 355 millions d'habitants. Elle a d'admirables ressources agricoles qui, parfaitement exploitées depuis des siècles, suffisent à la sobriété de ses travailleurs. Elle est pétrie de fierté et d'amour-propre, persuadée de sa noblesse par l'antiquité de son histoire et entretenue dans ses traditions par une puissante classe de fonctionnaires et de lettrés. Autant de circonstances qui s'enlacent et s'enchevêtrent pour former barrière autour d'elle et qui la protègent plus efficacement que n'a pu le faire la grande muraille contre les invasions des barbares du Nord.

Aussi les progrès faits jusqu'ici en Chine par les troupes assaillantes n'ont pas été des plus considérables. Il n'ont pas entamé le peuple lui-même, sa manière de vivre et de penser.

Et le nombre des étrangers qui résident dans cet immense empire est véritablement minime. En 1893, on en relevait 9891, dont la moitié à Shanghai, et en 1895 leur chiffre ne s'élève encore qu'à 10.091 (2).

Il y a cependant du gain ; les assiégeants commencent à pénétrer plus avant ; la dernière guerre japonaise a fait de rudes brèches par lesquelles on va tenter de grands efforts.

Trois gros problèmes dominent l'état actuel de la Chine et sont à préciser : le problème religieux, le problème commercial et industriel, le problème politique.

Nous dirons quelques mots de l'un et de l'autre, nous aidant des derniers travaux publiés, des observations que diverses personnes complaisantes ont bien voulu nous communiquer, et nous attachant à mettre en saillie le rôle des Belges. (3)

(1) Sur la Chine en général, voir : E. BRETSCHNEIDER, *Map of China*, 1896. St-Pétersbourg ; — E. RECLUS, *Géographie universelle*, tome VII, 1882, Paris ; — VON RICHTOFEN, *China*, 3 Bände und Atlas, 1877-1887, Berlin ; — GUTZLAF, *China opened*, 2 vol. 1838, London ; — WELLS WILLIAMS, *The Middle Kingdom*, 2 vol. 1883, London ; — W. A. MARTIN, *A Cycle of Cathay*, 1896, London ; — CLEZON, *Problems of the Far East*, 2d ed. London 1896 ; — VON BRANDT, *Ostasiatische Fragen*, 1897, Berlin.

(2) Les nationalités les plus fortement représentées sont : l'Angleterre (4084 — l'Amérique (1325), — la France (875), — l'Allemagne (812), — le Japon (609), etc.

(3) Sur les idées et les pratiques religieuses des Chinois, voir les savants ouvrages de Mgr DE HARLEZ et en particulier : *Les Religions de La Chine*, Leipzig 1891 ; — *La Religion et les cérémonies impériales*, Paris, 1894 ; — *Le livre des Esprits* Bruxelles, 1893.

Sur l'inscription ancienne du Shensi : *Le monument chrétien de Si-nganfon*, travail plein d'érudition de Mgr LAMY et de M. A. GUELLY Bruxelles, 1897.

Sur la question des rites : CRETINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, tome V, Paris

Sur les missions catholiques et leur situation actuelle : *Missions Catholiques* Rome, 1898 ; — COGORDAN, *Les missions catholiques en Chine et le protectorat de la France*, Revue des Deux-Mondes, 15 décembre 1886 ; — LOUVER, *Les missions catholiques au*

Le christianisme a fait deux grands efforts pour s'introduire et s'implanter en Chine. Le premier se déroule de 636 à 1333. Le second commence vers 1582 ; il a eu des péripéties diverses, il se poursuit avec une belle ardeur.

Lorsque les Jésuites évangélisaient le pays, on leur apprit qu'on venait de découvrir près de Singan-fu dans le Shensi une pierre curieuse portant au sommet le signe de la croix, couverte d'inscriptions chinoises avec, sur les côtés, diverses mentions en caractères syriaques. C'était en 1623. On s'empressa de relever les textes chinois et syriaques, on les publia en Europe. La trouvaille fit grand bruit. Il en résultait que, venus par la voie de terre et probablement de la Perse, des Nestoriens avaient apporté jadis le christianisme aux Chinois. Ils étaient arrivés en 636. La pierre de Singan-fu, placée en 782, remémorait l'événement. La curiosité piquée par cette révélation, les érudits firent des recherches ; ils s'efforcèrent de retrouver les traces de cette propagande religieuse. Dans plusieurs récits du moyen âge, on y vit des allusions. Le voyageur belge Guillaume de Ruysbroeck, qui alla à Karakorm, envoyé par St Louis, saluer le grand Mongol, parle des Nestoriens. De même l'illustre voyageur vénitien Marco-Polo. Mais il est à croire que ce nestorianisme dégénéra vite de son zèle primitif et qu'il ne conserva plus de force que pour l'opposition. Lorsque dans les dernières années du XIII^e siècle, le pape envoya en mission à Péking, nommée alors Khangbalu, Monte Corvino et des franciscains dont le dévouement fit des merveilles, ceux-ci eurent à soutenir une lutte incessante contre les anciens Nestoriens. L'année 1333 fut une année désastreuse pour les idées chrétiennes ; la dynastie mongole fut chassée et la dynastie chinoise des Mings, qui arrivait au pouvoir, s'affirma en protectrice des coutumes nationales ; elle expulsa les missionnaires, persécuta les chrétiens.

Peu après on perd la trace du christianisme. Il a disparu comme un fleuve qui coule au milieu des sables d'un désert et qui tout à coup descend sous terre.

Fin du XVII^e siècle, les Jésuites ouvrent une nouvelle période de propagande. En avant-garde marche le savant Matteo Ricci. Sur ses pas on rencontre plus tard des Belges, notamment le père Verbist qui devint président du Tribunal officiel des mathématiques et qui, par ses connaissances et ses services, se fit si hautement apprécier du grand empereur K'ang-hsi qu'il fut admis dans son intimité, l'accompagna dans ses chasses, ses excursions et quatre fois passa avec lui la grande muraille pour aller chevaucher dans les plaines de la Mongolie.

Les Jésuites adoptent une tactique habile, car ils savent qu'ils ont en face d'eux une civilisation fermée, mais déjà assez

XI^e siècle. Paris, 1894.—GAILLARD, *Propos de Chine*. Etudes religieuses, avril, mai, juin, 1895 ; — Mgr REYNAUD, *Une autre Chine*. Abbeville, 1897 ; — FAUVEL, *Les Allemands en Chine. Leurs missions*, Correspondant, mai 1898.

Sur les missions protestantes voir principalement : GUNDERE *Die Evangelische Mission*. 3e Aufl. Stuttgart, 1894.

Voir enfin les ouvrages généraux de WELLS WILLIAMS, de W. MARTIN, de CORZON et de VON BRANDT.

avancée et qui exige des ménagements. Gagner la Chine en s'adressant tout à la fois aux autorités et au peuple ; prouver que les prêtres sont des gens utiles et éclairés en n'envoyant que des missionnaires de grande autorité scientifique, tout disposés à montrer même la voie des progrès matériels ; faciliter la conversion en ne condamnant sur l'heure dans les usages traditionnels que ce qui paraît manifestement inadmissible et en tolérant, pourvu qu'on agisse dans un sage esprit, les rites des ancêtres et les honneurs rendus à Confucius : voilà quel fut le plan adopté. Le succès répondit à l'attente et aux efforts. De nombreuses chrétiens s'établirent ; les Jésuites acquirent à la Cour une influence considérable.

Hélas ! le triomphe fut vite arrêté. Les concessions faites aux coutumes anciennes furent jugées par Rome excessives et malheureuses ; les Dominicains se montrèrent plutôt opposants et rivaux qu'alliés ou auxiliaires ; les Portugais mêlèrent aux difficultés religieuses leurs susceptibilités politiques, si bien que les autorités chinoises finirent par changer d'attitude et, de bienveillantes, devinrent hostiles.

La persécution recommença. Elle fut conduite avec plus ou moins de sévérité, selon les dispositions personnelles ou les préoccupations des divers vice-rois.

Deux chiffres montrent la perte subie. En 1700, les Jésuites comptaient en Chine 800,000 chrétiens. Un siècle plus tard, en 1800, on n'en dénombre plus que 187,000.

Le XIX^e siècle s'ouvre sur une législation de proscription et celle-ci s'arrête seulement en 1844. Encore le traité de Whampoa, conclu avec la France le 24 septembre, ne donne-t-il qu'une tolérance bien restreinte ; il ne garantit le droit de pratiquer le catholicisme que dans les cinq ports qui étaient alors ouverts au commerce. Mais il marque un changement d'attitude dans les dispositions des pouvoirs. A partir de cette date la législation s'adoucit insensiblement. Par décret du 28 décembre 1844, pris grâce à l'intervention du ministre de France M. Lagrènee et du commissaire impérial chinois Kiying, les Chinois de l'intérieur voient leur liberté reconnue de suivre publiquement le christianisme. Cette liberté, une interprétation officielle du 22 décembre 1845 le déclare expressément, doit être étendue sans distinction aucune à toutes les religions chrétiennes. Un pas de plus semble fait, le 20 février 1846, par le décret impérial qui renouvelle les affirmations antérieures de liberté et y ajoute le droit pour les catholiques de se faire restituer les anciennes églises construites sous l'empereur K'ang-hsi et dont il n'aurait pas été disposé. Mais cette décision relative au retour des temples d'autrefois resta lettre morte. Il fallut attendre jusqu'aux traités de Tientsin passés le 13 juin 1858 avec les grandes puissances, la France, l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis, et jusqu'à la convention additionnelle de Péking conclue avec la France le 26 octobre 1860, avant d'obtenir une tolérance réelle et complète, tant pour la pratique du culte à l'intérieur que pour la propagande des missions.

Le traité de Tientsin conclu avec la France porte :

“ Article XIII. La religion chrétienne, ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le *libre exercice de leurs pratiques religieuses* : et une *protection efficace sera donnée aux missionnaires* qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis de passeports réguliers. Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques, sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. Tout ce qui a été précédemment éerit, proclamé ou publié en Chine par ordre du gouvernement contre le culte chrétien, est complètement abrogé, et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'empire.”

Les traités avec l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis ont des textes analogues. Mais dans la convention de Péking, passée avec la France en 1860, figure entre autres clauses une disposition additionnelle :

“ Il est en outre permis aux missionnaires français d'acheter et de louer des immeubles dans toutes les provinces et d'ériger des édifices là où il leur convient.”

(A suivre.)

Le mouvement catholique

AU CANADA

La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal a célébré dimanche, par de grandes fêtes religieuses, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Celle de Québec a deux ans de plus d'existence. Comme la fondation de cette grande œuvre de bienfaisance et de solidarité chrétienne ne date que de 1833, on voit que notre pays n'a pas été lent à s'associer à l'œuvre éminemment philanthropique et sociale menée à bien par un groupe d'hommes distingués dans notre ancienne mère-patrie. Cette société, qui a des ramifications dans le monde entier, est aujourd'hui solidement assise, et, bénie comme elle l'a été par les Papes qui ont depuis occupé la Chaire de Pierre, elle vivra sans doute aussi longtemps que la religion dont elle seconde, avec une si merveilleuse efficacité, l'un des plus consolants ministères.

La correspondance suivante échangée entre S. E. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, et NN. SS. Bégin et Bruchésf, archevê-

ques de Québec et de Montréal, nous dispense de tout commentaire sur la participation du Canada catholique et français à la réalisation du beau projet qui en fait l'objet. Ces lettres parlent par elles-mêmes, plus éloquemment que nous pourrions le faire dans une modeste note :

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL PERRAUD A MGR.
BRUCHÉSI.

Autun, le 1er juin 1898.

Excellence Révérendissime,

Pendant un court séjour que je viens de faire à Paris, Mgr. de Briey, évêque de Meaux, m'a demandé d'accepter la présidence d'un comité qui se forme en vue d'ériger dans la cathédrale de Meaux un monument funèbre à Bossuet.

Ce projet a été communiqué au Saint-Père, qui a daigné lui donner son entière approbation.

Aux vingt-cinq personnages français, ecclésiastiques et laïques, composant déjà le comité, on a eu la pensée et le désir d'adjoindre des représentants de notre vieille France au Canada.

C'est à ce titre, Monseigneur, que je viens, au nom de Mgr. l'évêque de Meaux et du comité, vous prier de consentir à ce que votre nom figure avec ceux des personnes qui nous ont promis leur concours,—pour mener à bonne fin cette entreprise à la fois nationale et religieuse. Je suis chargé d'adresser la même requête à Mgr. l'archevêque de Québec.

Je prie Votre Excellence Révérendissime de vouloir bien agréer le respectueux hommage de mon humble dévouement en N.-S.-J.-C.

ADOLPHE LOUIS ALBERT,

Cardinal PERRAUD,

Evêque d'Autun.

RÉPONSE DE NN. SS. BÉGIN ET BRUCHÉSI.

Montréal, le 29 juin 1898.

Eminentissime Seigneur,

La pensée que l'on a eu d'adjoindre des représentants du Canada aux personnages distingués qui font déjà partie du comité formé en vue d'ériger dans la cathédrale de Meaux un monument funèbre à Bossuet, est une pensée bien honorable pour nous. Aussi acceptons-nous, Eminence, cette proposition avec une vive et reconnaissante satisfaction.

Car l'homme de vertu et de doctrine, l'orateur sans rival et sans modèle, l'écrivain puissant, l'évêque selon le cœur de Dieu que fut Bossuet, toutes ces qualités de l'éminent prélat qui a dominé votre beau siècle par la grandeur de son génie, sont bien connues dans le Canada-français.

Nous prions Votre Eminence de bien vouloir agréer dès aujourd'hui la lettre de change ci-jointe, comme une faible expres-

sion de notre admiration pour le grand évêque dont la France, notre chère et jamais oubliée mère-patrie, se propose si heureusement d'honorer la mémoire, dans l'église même où il s'est fait gloire de rompre aux humbles le pain de la doctrine évangélique.

Veillez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage du profond respect avec lequel nous sommes,

De Votre Eminence,

Les très humbles et très dévoués serviteurs.

L. N. BÉGIN, arch. de Québec.

PAUL BRUCHÉSI, arch. de Montréal.

La ville, nous ferions peut-être mieux de dire tout le pays, a fait à Mgr. Laflèche d'imposantes funérailles dignes du grand évêque que l'Eglise et la patrie viennent de perdre, et dont S. G. Mgr. Bruchési a si bien accentué le caractère et les travaux dans sa superbe oraison funèbre. Des témoins désintéressés, comme la *Gazette*, de Montréal, ont vu dans l'éclat donné à ces cérémonies funèbres la manifestation du respect profond qui entourait la personne et les actes de notre vénérable Père.

La *Croix*, de Paris, en date du 5 juillet, dit, en parlant du monument Champlain dont on prépare l'installation à Québec :

Une même inspiration les a guidés (les artistes) : mettre en valeur le caractère de leur héros qui jamais ne rechercha l'éclat et, en toutes choses, s'oubliant lui-même, ne vit que la grandeur de la France. " Dieu, par sa grâce," écrivait-il quelques jours après avoir jeté les premiers fondements de Québec, " fasse prospérer cette entreprise à son honneur et à sa gloire, à la conversion de ces pauvres aveugles et au bien et honneur de la France."

C'est faire ressortir très nettement la pensée chrétienne et patriotique qui a inspiré à Champlain ses travaux, ses fondations, ses efforts en tout ordre de choses. A propos, disons ici que le vide, à ce point de vue — était-il voulu ? — des premières inscriptions choisies a été comblé, en partie du moins, par la reproduction, fixée dans le bronze même du monument, de la première partie de la citation dans laquelle le grand fondateur indique lui-même, en deux ou trois grands traits, le but de ses œuvres. Cette partie du monument nous donnera, du moins, la vraie physiologie morale du héros dont la statuaire a été chargée de consacrer la mémoire.

Nous croyons devoir reproduire au long le document suivant, qui servira plus tard à l'histoire du conflit scolaire au Manitoba.

quand on en sera au chapitre des sacrifices et des dévouements-
qu'il a provoqués :

RAPPORT des sommes payées, à même le Fonds de Secours, pour
le maintien des Ecoles Catholiques du Manitoba, du 1er Jan-
vier au 30 juin 1898.

Du 1er janvier au 30 juin 1898, les sommes suivantes ont été
payées aux écoles paroissiales ci-après indiquées :

Saint-Adolphe	\$ 160 50
Sainte-Anne	200 00
Saint-Alphonse	126 00
Saint-Boniface	312 50
Saint-Charles	35 00
Saint-Eustache	356 40
Saint-Joachim	160 00
Saint-Lazare	50 00
Saint-Laurent	100 00
Notre-Dame de Lourdes	300 00
Lasalle	49 00
Saint-Malo	50 00
Saint-Norbert	240 00
Lac des Chènes	75 00
Saint-Pierre-Jolys	100 00
Saint-François-Xavier	200 00
Pan Creek	75 00
Sainte Rose du Lac	85 00
Selkirk	75 00
Winnipeg	1,032 00
Ecole Normale	130 62
Constructions et réparations	414 13
Total	\$4,326 65

Ce montant, ajouté à cette autre somme considérable dont il
a été rendu compte dans l'état précédent, tel que déjà publié dans
le *Manitoba*, forme un total de \$14,193.02. Voilà la somme que
les aumônes généreuses des personnes sympathiques à l'œuvre de
nos écoles, dans les provinces de l'Est, nous ont mis en mesure de
consacrer au soutien des écoles catholiques du Manitoba, du 1er
janvier 1897 au 30 juin 1898. De nouveau, le cœur plein de recon-
naissance, nous remercions tous ceux qui ont exercé envers nous
cette charité, si douce dans cette manifestation. Nous deman-
dons à Dieu de le leur rendre au centuple.

Il peut être à propos de donner maintenant quelque explica-
tion sur la façon dont cet argent a été distribué. Chaque école
n'a pas reçu exactement en proportion du nombre de ses institu-
tuteurs et des élèves inscrits sur ses registres. Nous avons plutôt
consulté les besoins urgents.

Il est possible qu'on fasse la remarque que le chiffre des
secours accordés aux écoles de Winnipeg dépasse de beaucoup
celui des secours accordés aux écoles de toute autre localité. Plus-
sieurs bonnes raisons nous semblent justifier notre action.

1o. Le chiffre des élèves de Winnipeg forme à lui seul le quart des enfants fréquentant les écoles ;

2o. Winnipeg, possédant des classes plus avancées, a dû payer de plus forts appointements que les arrondissements scolaires ruraux.

3o. Les catholiques de Winnipeg ont eu plus à souffrir de l'opération de la loi de 1890 qu'aucune des paroisses de la province. Ainsi, non-seulement les propriétés privées des catholiques, mais leurs maisons d'écoles même, et les terrains sur lesquels elles sont bâties ou qui servent de cour de récréation aux élèves, ont eu à payer des impôts scolaires et municipaux. Chaque année successive, les catholiques de Winnipeg ont eu à contribuer pour un montant de \$4,000 à \$5,000 au trésor du Bureau des écoles publiques de la cité. Ceux qui connaissent la position de fortune de la plupart des catholiques de Winnipeg pourront se rendre aisément compte des difficultés pressantes qui nous ont constamment assiégés.

Dans les autres parties de la province, nos populations n'ont pas eu tant à souffrir, pour la simple raison que, dans beaucoup d'endroits où les résidents sont presque exclusivement catholiques, on n'avait que très peu d'écoles publiques à supporter. Et là où ces écoles publiques étaient plus nombreuses, ni par leur nombre, ni par les bâtisses, ni par le chiffre de leurs dépenses, elles ne pouvaient être comparées aux écoles de Winnipeg. En outre, il faut remarquer que, dans les municipalités rurales, les taxes, même scolaires, sont prélevées sur toute la propriété imposable dans la municipalité. La conséquence a été que depuis 1894, au moins dans les centres catholiques, la taxe scolaire n'a guère dépassé le taux de deux millièmes dans la piastre. Tandis que, dans Winnipeg, ce taux s'est élevé jusqu'à 4.25 millièmes. C'est pourquoi, plus lourdement qu'ailleurs, les catholiques de Winnipeg ont senti peser sur eux le fardeau de la loi. Ils ont donc reçu une plus large part des secours qui nous sont venus des généreux amis de l'éducation ; mais nous osons dire que plus vive aussi est leur gratitude envers nos bienfaiteurs.

Nous portons maintenant nos regards avec une profonde anxiété et un ardent désir vers une ère nouvelle. Nous ne pouvons nous faire à l'idée que nos concitoyens protestants qui forment la majorité puissent permettre que nous soyions beaucoup plus longtemps les victimes des maux si considérables qu'ils nous ont infligés par les lois scolaires de 1890 et 1894. Ce n'est point une faveur que nous implorons ici, mais nous en appelons simplement aux conceptions les plus ordinaires de la justice et de l'équité ; deux choses qui doivent partout prévaloir et dont la constitution de notre pays nous autorise à réclamer le règne ici comme ailleurs.

A. A. CHERRIER, Ptre.,

Surint. des Écoles Catholiques.

Le *Manitoba* accompagne la publication de ce document des remarques suivantes :

Nous publions aujourd'hui un second rapport du Surintendant des écoles catholiques. Ce supplément concerne la période

des six mois écoulés depuis le 1er janvier au 30 juin de cette année. On y trouvera, comme dans le précédent, des chiffres d'un grand intérêt et d'une grande éloquence. Aux sacrifices des catholiques du Manitoba sont venus se joindre ceux de nos coreligionnaires des autres provinces. Ceux-ci ont voulu prélever sur leur surplus—et beaucoup même, sur leur nécessaire—le denier des écoles catholiques. Des sommes que cette œuvre a produites, près de quinze mille piastres sont allées déjà soulager des besoins urgents, suppléer à la pénurie de nos caisses scolaires, privées depuis tant d'années de ressources légitimes.

Cet épisode de la lutte est d'une éloquence admirable. Il dit d'abord les sympathies et les ardeurs de ceux qui nous ont ainsi secourus ; il nous fait anticiper l'immense déception, et même le dégoût qui ne manquerait point de s'emparer de nos bienfaiteurs, si tous ces sacrifices—les leurs et les nôtres—ne devaient aboutir qu'à une triste déchéance.

Mais cet épisode parle aussi à la majorité qui nous a dépouillés. Il est une protestation énergique et permanente. Il devrait convaincre cette majorité que notre attitude et nos revendications ne sont pas simplement le résultat d'un caprice, d'un entêtement, d'une pensée politique. Il faut qu'il y ait au fond de cette controverse quelque chose d'autrement sérieux et essentiel pour déterminer un mouvement qui se traduit ainsi par des années de résistance, par des sympathies si tangibles, par des sacrifices si considérables. Pourquoi ne le reconnaît-on pas ? Pourquoi n'agit-on pas comme on agit avec toute personne honnête et bien intentionnée qui réclame le redressement d'un grief bien fondé ? Il semble que ce soit, comme dit M. l'abbé Cherrier, une simple question de bon sens, toute resplendissante des clartés qui rayonnent de la justice, de l'équité, et de la constitution de notre pays.

Ce langage finira-t-il par être compris ?

Il n'y a pas de mal à l'espérer. Il y en aurait, toutefois, si cette espérance devait nous alanguir, se transformer en un voile assez épais pour nous dérober à la fois les abîmes, la route et le but.

Une vigilance de tous les instants s'impose à nous. Les plus belles promesses, les faveurs momentanées même, ne sauraient nous dispenser de l'obligation sacrée que nous avons de mettre "à couvert et en sûreté les principes immuables" de l'éducation chrétienne.

M. l'abbé Cherrier nous rappelle avec à propos que nous avons des droits en ces matières, et que nous n'avons pas à jouer le rôle de suppliants, encore que nous soyions disposés à ne point mettre de violence dans nos revendications.

Non, pas de violence, mais de la constance, de la droiture et du zèle.

AUX ÉTATS-UNIS

Le R. P. Anthony J. Zielenbach a été nommé provincial des Pères du St. Esprit. Le siège du noviciat est fixé à Corn-

wells, Pe. Deux sous-provinciaux ont aussi été choisis : le premier est le P. Martin A. Hehir, directeur du scolasticat et professeur au Collège du St. Esprit, à Pittsburg ; le second est le P. J. J. O'Gorman, maître des novices à Cornwells.

La question de la nomination de chapelains de leur foi pour les catholiques de l'armée américaine continue à faire son chemin aux Etats-Unis. Pour le moment, les catholiques s'imposent eux-mêmes les sacrifices pécuniaires nécessaires pour donner à leurs coreligionnaires enrégimentés au service du pays cette suprême consolation d'avoir des prêtres de leur croyance pour veiller à leurs besoins spirituels, mais il n'y pas de doute que, la guerre finie, il se fera un mouvement sérieux pour reconstituer sur de nouvelles bases le service des chapelains de l'armée et de la marine.

Des 977 archevêchés et évêchés catholiques qui existent dans le monde, 212, soit près d'un quart, se trouvent dans l'empire anglais et les Etats-Unis d'Amérique.

On annonce de Paris la conversion au catholicisme du Rév. John Spencer Turner, ancien pasteur épiscopalien à Rochester, N. Y. Il a été confirmé par le cardinal archevêque de Paris. Comme il se destine à la prêtrise, il est allé à Rome faire ses études théologiques. Il descend d'une famille très riche de Brooklyn et il a une fortune personnelle de deux millions.

La Sacrée Congrégation des Rites a tenu une réunion, au palais du Vatican, le 28 juin dernier, sous la présidence des cardinaux Parocchi et Masella, et a décidé d'abandonner la cause de béatification du Vénérable John Népomucène Neumann, évêque de Philadelphie, parce qu'il est prouvé que les fidèles n'ont rendu aucun culte à sa mémoire, ce qui, aux termes du décret d'Urbain VIII, est une condition *sine qua non* pour la béatification.

Dans quelques semaines s'ouvrira la treizième convention des Américains-canadiens du Connecticut. Si nous la signalons, c'est que, dans le programme de la convention, figure la question religieuse. Voici d'abord ce que dit la proclamation à ce sujet :

Danielson regrette toujours de se voir sous la direction des RR. PP. de Salette, et tous nos centres attendent avec patience la venue de ce curé canadien qui leur donnera un nouvel essor.

Comme nous le savons tous, il n'a jamais été donné à l'homme de porter sa confiance sur un étranger dont il n'a pas la sympathie.

Au nombre des questions à traiter, nous trouvons les suivantes :

1. Le Clergé canado-américain.—Son importance, et dans nos écoles et dans nos églises. La langue française est-elle notre meilleur point d'union à la religion catholique ?

2. Requête à Rome.—Serait-il de bonne politique pour les Canado-Américains de présenter une humble requête à la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, la suppliant de bien vouloir faire une enquête sur notre position malheureuse dans le diocèse de Hartford ?

Non-seulement nous croyons à l'opportunité de la démarche dont il est ici fait mention, mais nous croyons que c'est la seule qui puisse amener une solution définitive, comme c'est la seule, assurément, qui puisse se concilier avec les convictions religieuses et la règle de foi de la population intéressée. C'est à Rome qu'il appartient de dénouer ce conflit, et seule elle peut le faire pour le bien de la religion, et dans l'intérêt bien compris des fidèles qui ont des griefs à formuler.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le cabinet Pelloux ne fait pas grand tapage. C'est un cabinet d'affaires.

Un bon point pour lui : M. Pelloux n'est pas franc-maçon.

—Mgr. Merry del Val, ancien délégué apostolique au Canada, camérier secret participant de Sa Sainteté, vient d'être nommé consultant de l'Index.

FRANCE.—M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, a posé une question à M. Sarrien, garde des sceaux dans le cabinet Brisson, au sujet du nouveau décret relatif à la comptabilité des Fabriques, décret qui émane de l'ancien cabinet Méline et dont nous avons exposé le caractère dans notre dernière livraison. M. Sarrien a simplement répondu :

“Ce décret n'est pas l'œuvre du ministère actuel. Néanmoins, j'en accepte la responsabilité, et je l'exécuterai parce qu'à l'heure présente ce décret n'a d'autre objet que d'assurer l'exécution de la loi.....”

C'est toujours la même histoire. Radicaux et modérés se succèdent au pouvoir, mais les catholiques sont toujours persé-

cutés. Aujourd'hui c'est un ministre radical qui se déclare prêt à faire exécuter un décret de son prédécesseur modéré, hier c'était un ministre modéré qui faisait rigoureusement exécuter l'unique loi d'abonnement. Pour les victimes le résultat est le même et elles doivent faire fort peu de différence entre tous ces gens-là.

—Le Pape vient, d'accord avec le gouvernement, de faire les nominations épiscopales suivantes :

A l'archevêché d'Alger, Mgr. Oury, évêque de Dijon.

A l'évêché de Dijon, Mgr. Le Nordez, évêque titulaire d'Arca, auxiliaire de Verdun.

A l'évêché de Bayeux, M. l'abbé Amette, vicaire général d'Evreux.

A l'évêché de Coutances, M. l'abbé Guérard, chanoine titulaire de Rennes.

A l'évêché d'Angers, M. l'abbé Rumeau, vicaire général d'Agen.

A l'évêché d'Oran, M. l'abbé Cantel, curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement à Paris.

Voici sur les nouveaux évêques quelques notes biographiques empruntées à la *Croix* :

Mgr. Oury est né à Vendôme (Loir-et-Cher), le 3 mai 1843. Aumônier de la marine pendant vingt ans. Il était aumônier du *Borda* lorsqu'il fut nommé, en 1884, à l'évêché de la Guadeloupe ; deux ans après, il était transféré à Fréjus et le 3 juin 1890, à Dijon.

Sa Grandeur succède, au siège d'Alger, à Mgr. Dusserre, décédé l'année dernière.

Mgr. Le Nordez est né à Montebourg, au diocèse de Coutances le 19 avril 1844. Ancien Chapelain de Sainte-Geneviève, il fut nommé le 25 juin 1896, auxiliaire de Verdun. Son culte et ses travaux sur Jeanne d'Arc et Bossuet ont porté sa réputation au monde entier.

M. le chanoine Amette, vicaire général d'Evreux, archidiacre de Pont-Audemer, a été plusieurs fois vicaire capitulaire. Le nouvel évêque succède à Mgr. Hugonin.

M. l'abbé Cantel, curé de Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris, est né en 1836. Ordonné prêtre en 1860, il est curé de Saint-Denis depuis 1893. Il succède à Mgr. Gérard Soubrier qui a démissionné pour raison de santé.

Mgr. Rumeau (Joseph) est né à Tournon-d'Agenais le 11 janvier 1849. Il a fait ses études aux Petit et Grand Séminaire d'Agen. Il fut vicaire à Notre-Dame d'Agen le 10 juin 1872, puis pro-secrétaire de l'évêché le 1er août 1874 et secrétaire le 14 janvier 1877, aumônier des Filles de Marie en octobre 1878 et vicaire général d'Agen le 7 mars 1881. Il est orateur très goûté : Il a prêché un Carême à Saint-Louis-des-Français à Rome. Il a prêché aussi plusieurs retraites ecclésiastiques.

Mgr. Guérard (Joseph) est âgé de 52 ans. Il fut très brillant

séminariste à Saint-Sulpice, puis professeur au collège Saint-Vincent, de Rennes, vicaire à Saint-Sauveur et directeur au Grand Séminaire de la même ville ; enfin pendant de longues années, il fut secrétaire de l'archevêché. Il était chanoine titulaire et maître des cérémonies de la cathédrale.

—Nos lecteurs connaissent depuis longtemps l'admirable société des Missions étrangères de Paris. Tout récemment encore nous avons publié à ce sujet quelques pages magnifiques de Louis Veillot.

Du dernier rapport annuel de la société (année 1897), il résulte que ses missionnaires évangélisent le Japon, la Mandchourie, une grande partie de la Chine, presque tout l'Indo-Chine, le Siam, la péninsule malaise, le Birmanie et une grande partie de l'Inde méridionale. Elle compte dans ses rangs 1031 missionnaires européens et 569 prêtres indigènes, et le nombre total des chrétiens confiés à ce clergé est de 1,162,165. L'an dernier, ses missionnaires ont baptisé 46,326 payens adultes. (Il n'est pas tenu compte dans ce chiffre des conversions opérées dans les deux importantes missions de Siam et de l'Annam.) Ce chiffre est l'un des plus élevés, sinon le plus élevé que la société ait encore atteint.

Quelle magnifique moisson pour le ciel !

—On a célébré très solennellement à Faucon, (Basses-Alpes), patrie de saint Jean de Matha, le septième centenaire de la mort de ce grand religieux qui fut le fondateur de l'admirable institut des Trinitaires pour la rédemption des captifs.

Plusieurs évêques assistaient à ces fêtes.

—Le grand pèlerinage romain de la *France du Travail*, pèlerinage que nous avons annoncé pour le mois d'août est remis aux premiers jours d'octobre sur demande du Pape lui-même, qui désire donner à cette démonstration le plus grand éclat possible.

—Nous devons noter ici la mort de M. Buffet, catholique distingué, ancien président de la Chambre des députés, ancien premier ministre, décédé très pieusement en son domicile de Paris.

ANGLETERRE.—Pendant que les Ritualistes et les anti-Ritualistes se chicanent à qui mieux mieux, l'Eglise catholique poursuit sa marche ascendante en Angleterre. C'est un fait que le cardinal Vaughan constatait récemment. "Depuis cinquante ans, disait-il, les sentiments des Anglais envers le catholicisme sont de beaucoup changés. Nous rencontrons maintenant chez nos compatriotes protestants beaucoup plus de largeur d'esprit, beau-

« coup plus de tolérance. » Le distingué prélat prouvait ensuite par les statistiques que la moyenne des conversions au catholicisme est de six à sept cents par mois.

Ajoutons que malheureusement l'Église fait aussi des pertes en ce pays. A la réunion de Maynooth, dont nous avons récemment parlé, l'un des orateurs a raconté que certains Irlandais passant en Angleterre y contractent mariage avec des protestants, et c'en est fini de la foi du conjoint catholique et de celle des enfants issus de ces mariages mixtes.

Oh ! les mariages mixtes ! De combien de naufrages dans la foi ils ont été la cause !

— Au commencement de juillet dernier, les membres de la Confrérie de Notre-Dame de la Rançon ont pu, sans être en aucune façon molestés, accomplir leur huitième procession annuelle dans les rues de Cantorbery. Cette procession a lieu au jour anniversaire de la translation des restes de saint Thomas Becket.

Il est certaine ville de France où une manifestation de ce genre eût été interdite par l'autorité municipale. C'est beau la liberté maçonnique !

IRLANDE.—Les évêques irlandais viennent de nommer l'abbé Bernard Maguire recteur du collège irlandais de Salamanque. Ce collège existe depuis des siècles et date des jours de la persécution violente. Les jeunes lévites irlandais ne pouvaient alors faire dans leur patrie leurs études ecclésiastiques et l'on décida la fondation de cette institution qui depuis a rendu d'immenses services à la cause religieuse en Irlande.

BELGIQUE.—Le grand événement religieux de ces derniers temps en Belgique est la réunion du congrès eucharistique international auquel assistaient plusieurs cardinaux, plus de vingt évêques de divers pays et 1600 membres. Ce congrès qui fait suite aux grandes démonstrations de Lille, Avignon, Fribourg, Paris, Toulouse, Liège, Anvers, Paray-le-Monial, Jérusalem, est d'une importance incalculable. Il a été spécialement béni par le Souverain Pontife, qui s'y est fait représenter par le cardinal V. Vanutelli. Toutes les questions concernant le culte eucharistique y ont été discutées à fond par des ecclésiastiques et des laïques éminents.

Le Congrès était présidé par Mgr. Doutreloux, évêque de Liège. Nous en reparlerons plus longuement dans notre prochaine livraison.

CHINE.—La persécution sévit de nouveau dans le nord de la Chine. Les derniers journaux d'Europe annoncent que plusieurs chrétiens indigènes y ont été massacrés et qu'un prêtre français a été fait prisonnier par les bandits chinois.

AUSTRALIE.—Lors de la dernière réunion des évêques irlandais à Maynooth, un discours très important a été prononcé par Mgr. Carr, archevêque de Melbourne, Australie. L'éminent prélat fit en un style très vivant, le tableau des luttes soutenues par les catholiques d'Australie. Nous allons résumer les principales parties de son discours.

Il y a vingt-cinq ans, a dit en somme Mgr. Carr, les écoles d'Australie étaient en fait des écoles confessionnelles. Les gouvernements coloniaux subventionnaient les écoles des diverses confessions. Mais alors tout cet ordre de choses fut changé. Les subventions gouvernementales furent retirées et il fallut ou accepter les écoles de l'Etat ou en fonder à ses propres frais. Les catholiques d'Australie furent les seuls à établir et à maintenir un système d'éducation confessionnel ; seuls ils préférèrent s'imposer cette lourde charge afin d'arracher leurs enfants au Minotaure de l'école purement profane (secular).

Il n'y a pas un pays au monde où l'idée religieuse ait été aussi rigoureusement bannie de l'éducation qu'elle le fut en Australie,—tout au moins dans la colonie de Victoria. Les choses en sont venues à ce point, à Victoria, que les Juifs ayant demandé la suppression dans l'enseignement de toute allusion au christianisme, gagnèrent leur point.

Les résultats produits par ce système pendant les dernières années au point de vue de l'état moral de nos jeunes gens et de la prospérité générale du pays ont cependant fini par ouvrir les yeux à nos gouvernants et ils ont insufflé un peu de christianisme dans l'enseignement.

Dans la petite colonie de Victoria, les catholiques ont depuis vingt-cinq ans dépensé un million de piastres pour la fondation et le maintien de leurs écoles. Il leur faut en outre contribuer pour leur quote-part au maintien des écoles gouvernementales. Ils ont protesté et protestent encore vigoureusement contre cette injuste disposition de la loi et le nombre est de plus en plus grand des députés, tant protestants que catholiques, qui reconnaissent le bien-fondé de leurs plaintes.

Cette persécution légale a été, à mon sens, un bonheur pour les catholiques d'Australie, elle les a forcés à s'unir et a attiré sur

eux des bénédictions divines proportionnelles aux sacrifices qu'ils ont faits.

Nos écoles sont absolument catholiques et la somme d'instruction religieuse qui doit être donnée dans chaque classe est déterminée à l'avance. Nos inspecteurs portent une attention spéciale à l'enseignement religieux qui ne consiste pas seulement en quelques brèves leçons mais en une explication complète de la doctrine chrétienne, explication plus ou moins développée suivant l'âge des enfants.

Dans la dernière partie de son discours, l'archevêque de Melbourne a parlé des mauvaises lectures et de la formation morale de la jeunesse en Australie. Nous reviendrons peut-être sur ce sujet.

MEXIQUE.—Le Mexique, comme tous les pays hispano-américains, est pourri de maçonnerie. Aussi les bons F. y font-ils des leurs ! Ils ont persécuté l'Eglise, confisqué toutes les propriétés ecclésiastiques, expulsé les communautés religieuses, etc. Pressés comme partout de se mêler de tout ce qui ne paraît en aucune façon les concerner, ils ont réglementé jusqu'au son des cloches.

Le port du costume ecclésiastique est interdit dans tout le pays. L'un de nos amis nous racontait même à ce propos qu'en 1895, lors des grandes fêtes en l'honneur de Notre-Dame de la Guadeloupe, quelques évêques américains qui y devaient assister, demandèrent au gouvernement, dont ils étaient les hôtes, ce qu'ils devaient faire. On leur dit : "Faites comme vous voudrez."

Naturellement, ils conservèrent leur costume et la police, prévenue ne les inquiéta point. Mais il s'agissait d'étrangers.

Et ce sont ces gens-là qui nous cornent sans cesse aux oreilles les mots de liberté et de tolérance ! A nous qui sommes les détenteurs de l'impérissable vérité, de la vérité qui, mieux comprise et universellement reçue, donnerait aux peuples la seule et vraie liberté !

Allons donc !

25 juillet 1898.